



Association Française des Coordonnateurs Hospitalier

Organisme de formation N° 32 59 11672 59

SIREN 403 216 286 – SIRET 403 216 00019 – APE 804 C

Journées de formation des coordonnateurs hospitaliers

Prérequis :

Les journées de formation de l'AFCH sont accessibles à tout professionnel exerçant ou ayant exercé dans le domaine du prélèvement et de la greffe d'organes et de tissus.

Objectifs :

Valoriser les missions de la coordination hospitalière, favoriser les échanges, mettre à jour, développer et approfondir les connaissances spécifiques à l'activité de prélèvements et de greffes d'organes et de tissus.

Aptitude :

Être titulaire d'un diplôme d'état en santé et/ ou exercer dans le domaine du prélèvement et de la greffe.

Compétence :

Avoir des connaissances pratiques et théoriques dans le domaine du prélèvement et la greffe d'organes et de tissus.

Durée :

2,5 Jours

Délai d'accès :

Les inscriptions sont ouvertes dès réception du formulaire d'inscription. 2 semaines avant la date effective des journées, les inscriptions ne seront possibles qu'en fonction des places disponibles.

Tarifs :

Les frais d'inscriptions couvrent les frais pédagogiques, d'hébergement et de restauration

Inscription jusqu'à 1 mois avant la date effective des journées : 865 € TTC

Inscription à 1 mois avant la date effective des journées : 995€ TTC

Pour toute annulation : retenue de 25€ correspondant aux frais de dossier

Pour toute annulation dans les 15 jours précédant la clôture des inscriptions : retenue de 30% des frais d'inscription

Pour toute annulation au-delà de la date de clôture des inscriptions : retenue de 100% des frais d'inscription

Accessibilité :

L'établissement sélectionné pour la mise en œuvre de l'action de formation répond aux critères d'accès au public en situation de handicap.

L'accessibilité aux journées de formation aux personnes en situation de handicap pouvant être adaptée, les besoins doivent être spécifiés lors de la demande d'inscription sur le formulaire dédié.



Contenu :

Le programme est élaboré chaque année au regard de l'actualité et des évolutions quant aux activités de prélèvement et greffe d'organes et de tissus.

Il s'inscrit dans les thématiques suivantes :

- Activité de prélèvement et greffe d'organes et tissus ;
- Entretien avec les proches ;
- Communication autour du don d'organes et de tissus ;
- Retour d'expérience des coordinations hospitalières.

Méthodes mobilisées :

Active : retours d'expériences, présentation d'actions précises réussies et innovantes valorisant les équipes de coordination et facilitant l'uniformisation des pratiques sous forme de diaporamas, films.

Expérientielle : participation à des ateliers en comité réduit, ciblant un sujet relatif aux pratiques spécifiques des équipes, avec exercices, simulations et travaux pratiques.

Magistrale : apports théoriques sous forme de diaporamas, présentations en salle plénière de sujets relatifs à l'actualité en matière de stratégie de développement de l'activité de prélèvements et de greffes et d'amélioration des pratiques.

Modalités de réalisation

Sessions plénières

Les sessions plénières sont organisées en interventions successives de 30 à 40 minutes chacune ponctuées d'un temps d'échange avec les participants.

Sessions ateliers

Deux sessions d'apprentissage par la pratique sont organisées. Chaque participant peut s'inscrire à deux ateliers en fonction des thématiques proposées.

Modalités d'évaluation :

Positionnement de l'apprenant

Le participant indique son expérience dans le formulaire d'inscription.

Un questionnaire de connaissance est distribué en début de formation (DPC 1)

Evaluation DPC

Un questionnaire est distribué à chaque participant avant la formation (DPC 1), pendant les journées de formation (DPC2) et à 6 mois (DPC3) avec évaluation et pertinence des actions mises en place.

Satisfaction

Un questionnaire de satisfaction global est distribué à la fin des journées.

Accès aux supports pédagogiques :

Les supports pédagogiques sont disponibles, a posteriori des journées, sur le site de l'AFCH.

L'accès à ces supports étant soumis à autorisation de l'intervenant, ils pourront être soit en lecture seule, soit en téléchargement.



Association Française des Coordonnateurs Hospitalier

Organisme de formation N° 32 59 11672 59

SIREN 403 216 286 – SIRET 403 216 00019 – APE 804 C

En cas d'indisponibilité momentanée du site internet, l'envoi pourra se faire individuellement par l'intermédiaire d'un site de transfert de documents.

Suivi de l'exécution de la formation :

Une liste d'émargement des participants est organisée et collectée par demi-journée.

Sanction de formation :

Une attestation individuelle de fin de formation, signée par la Présidente de l'AFCH, est remise à chaque participant à l'issue des 3 jours.